

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
de Saint-Ulric tenue le 7 mars 2011 à 19 h 30 min au 1
Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Suzanne D'Ast
Chouinard, Roger Collin, Gaétan Durette, Jean-Claude
Patrice Gauthier formant quorum sous la présidence de
Pierre Thibodeau, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de s

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Pierre Thibodeau constate le quorum
et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-43

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'ap
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le
ouvert.
ADOPTÉE

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 20

2011-44

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'ap
d'adopter le procès-verbal du 7 février 2011 tel que prése
ADOPTÉE

4-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 20

2011-45

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'ap
d'adopter le procès-verbal du 9 février 2011 tel que prése
ADOPTÉE

5-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2

2011-46

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'ap
d'adopter le procès-verbal du 25 février 2011 tel que prés
ADOPTÉE

6-ADOPTION DES COMPTES DU 01 AU 28 FÉVRIER 2

2011-47

Il est proposé par

du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

8- ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS PAR LE
PAIEMENT DES TAXES

2011-48

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la MRC de Saint-Ulric autorise la Directrice générale à transférer à la MRC de Matane les immeubles donc les taxes de l'année 2010 ne seront pas payées pour le 11 mars 2011.
ADOPTÉE

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2011-115
AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGANT
ARTICLES 4 ET 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2007-77

2011-49

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil municipal de fixation de la rémunération :

ATTENDU que le conseil a adopté un règlement sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU que le conseil désire procéder à la modification des articles 3 et 4 du dit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Gaétan Durette;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à l'ordinaire du 17 janvier 2011;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 19 jour de janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le présent règlement est adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le nom de « Règlement numéro 115 relatif au traitement des élus municipaux » abrogeant les articles 4 et 5 du règlement numéro : 2007-77 relatif au traitement des élus municipaux.

2011-50

10- DOSSIER DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

ATTENDU que les événements survenus le ou vers le 4 août 2006 sur la propriété matricule no : 9005_70_7446, conformément aux règlements municipaux, travaux illégaux dans la rive de la Rivière-Blanche, 51,18-51-6 du rang 02 cadastre de la Paroisse de Saint-Ulric;

ATTENDU le délai pour l'intervention de la MRC de Matane n'a pas été suivi afin de solutionner le problème;

ATTENDU que les propriétaires ne se sont jamais adressés à la Municipalité de St-Ulric pour l'informer de la situation problématique sur leur propriété;

ATTENDU que c'est la MRC de Matane qui a pris le dossier en main pour la gouverner de la solution en vertu de sa compétence dans l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la MRC de Matane disposait de différents moyens et pouvait recouvrer sa créance par d'autres voies que la facturation du compte de taxe par la Municipalité;

ATTENDU que la MRC de Matane a laissé passer une certaine période de temps avant de vouloir prendre entente avec la Municipalité de St-Ulric ce qui a eu pour effet de réduire le délai de prescription pour la perception d'une facture ;

ATTENDU qu'en vertu de l'entente pour la perception des factures reliées à l'exécution des travaux, la Municipalité de St-Ulric agit de bonne foi comme intermédiaire pour envoyer la facture sous forme de compte de taxes aux propriétaires;

ATTENDU l'avis juridique de la firme d'avocats Cain Laframboise & Casgrain Wells daté du 4 février 2011 qui estime que la somme ne pourra selon toute vraisemblance être recouvrée conformément à la péremption du délai de prescription;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ulric n'a jamais été informée du délai de prescription de trois ans qui devient applicable à partir du moment où la MRC de Matane et la Municipalité de Saint-Ulric en ont été informé de l'événement, soit le 6 août 2006.

En conséquence, il est proposé par _____

ET RÉSOLU Que la Municipalité de St-Ulric offre à la MRC de Matane le partage à raison de 50% le paiement des frais encourus pour la gestion des travaux et le recouvrement des frais encourus par la MRC de Matane sur la propriété matricule no : 9005_70_7446 concernant les travaux illégaux sur la rive de la Rivière-Blanche survenus le ou vers le 4 août 2006.

ADOPTÉE

11- REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC POUR LE REMBOURSEMENT DE LA FACTURE DE CHALEURS

2011-51

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la

CONSIDÉRANT que Mme Rose Alice Lavoie à fait une demande de la MRC de Matane pour faire ajouter son nom au titre de Monsieur Roméric Lavoie;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la MRC de Saint-Ulric refuse de mandater son procureur pour une demande d'avis juridique pour le titre de propriété de Monsieur Roméric Lavoie et informe Mme Rose Alice Lavoie qu'elle-même engager les frais juridiques pour connaître ses droits.
ADOPTÉE

13-AFFECTATION DU SOLDE DU SURPLUS RÉSERVÉ **RÉSOLUTION NO : 2008-69**

2011-53

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la MRC de Saint-Ulric affecte aux états financiers du 31 décembre 2010 le solde du surplus réservé de 19 623.06\$ par sa résolution 2008-69 au financement des dépenses de priorité du programme de la taxe d'accise sur l'essence TECQ 2008-09.
ADOPTÉE

14- DEMANDE DE FINANCEMENT **ZOOM SUR MA RÉGION**

2011-54

CONSIDÉRANT la participation des jeunes de Saint-Ulric au projet Zoom sur ma région;
Zoom sur ma région;
CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Ulric au maintien de l'évènement;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la MRC de Saint-Ulric appui le projet Zoom sur ma région édition 2011 et offre une aide financière au montant de 175\$.
ADOPTÉE

15- FORUM SOCIAL BAS-LAURENTIEN

2011-55

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la MRC de Saint-Ulric autorise une aide financière au montant de 175\$ à venir en aide au forum social Bas-Laurentien qui aura lieu du 2 septembre au 2 octobre 2011 à Esprit-Saint.
ADOPTÉE

16- PROJETS PACTE RURAL DE LA MRC DEMATANE **A)ACCUEIL AU TERRAIN DE JEUX – ESTRADES ET**

2011-56

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) Que la MRC de St-Ulric appuie le projet local « Accueil au terrain de jeux ».

déposé par la Municipalité de St-Ulric dans le cadre d'appel
du PACTE RURAL de la MRC de Matane.
ADOPTÉE

C) COORDONNATEUR EN LOISIRS

2011-58

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la M
de Saint-Ulric appuie le projet inter municipal « Coordon
loisirs » déposé par la Municipalité de Baie-des-Sables d
cadre d'appel d'offres du PACTE RURAL de la MRC de
ADOPTÉE

E) ÉQUIPEMENT EN LOISIRS

2011-59

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la M
de Saint-Ulric appuie le projet local « Équipement en lois
déposé par la Comité de développement de la Rivière-B
dans le cadre d'appel d'offres du PACTE RURAL de la M
Matane.
ADOPTÉE

F) ÉOLE EN MUSIQUE

2011-60

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la M
de Saint-Ulric appuie le projet inter municipal « Éole en
déposé par Éole en musique dans le cadre d'appel d'off
PACTE RURAL de la MRC de Matane.
ADOPTÉE

16- PROJETS COMMUNAUTAIRE NORTHLAND POW

2011-61

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la M
de Saint-Ulric accepte les projets suivants dans le cadre
de visibilité de Northland Power :

Équipement pour le cirque	1 500.00\$
Politique familiale	1 070.00\$
Fête des voisins	1 000.00\$
Soutien administratif	5 000.00\$
Ligue de balle donnée	2 000.00\$
Fête familiale St-Ulric	2 700.00\$
Équipement sécuritaire en loisirs	2 100.00\$
Comité Lac des Iles	500.00\$
Théâtre du Vieux garage	1 532.21\$
Chorale St-Ulric	328.63\$
Club 50 Ans et plus	300.00\$

ADOPTÉE

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la
de Saint-Ulric accepte de défrayer les frais liés à la
de qualification professionnelle « Opérateur de
distribution (avec désinfection), préposé à l'aqueduc »
coût de 102\$ pour l'inscription et 1 000\$ pour le compag
d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

02-41300-454	Formation aqueduc	34
02-41400-454	Formation eaux usées	34
02-45100-454	Formation égouts	34
02-41300-140	Rémunération aqueduc	34
02-41400-140	Rémunération eaux usées	34
02-41500-140	Rémunération égouts	34

ADOPTÉE

18- PERSONNES RESPONSABLES EN SÉCURITÉ CI

2011-63

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la
de Saint-Ulric
ADOPTÉE

19- IMPLANTATION D'UNE ZAP AU BUREAU MUNIC

2011-64

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la
de Saint-Ulric
ADOPTÉE

20- DEMANDE D'APPUI DE BARRETTE EXPLORE

2011-65

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la
de Saint-Ulric
ADOPTÉE

21- QUESTIONS DIVERSES

22- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLI

Il y a eu une période de questions réservée au public

23-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-66

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par
ET RÉSOLU que la séance soit close à 20h.
ADOPTÉE

